

Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060 Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666 Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit			Utilisation du produit		
2,6-DI-t-BUTYL-4-MÉTHYLPHÉNOL			Usage en laboratoire		
Formule chimique				Numéro MAT	Masse molaire
C ₁₅ H ₂₄ O				DR-0105; DR-0905; BF-0005	220,36
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes BHT; HYDROXYTOLUÈNE BUTYLÉ, 2,6-DI-tert-BUTYL-p-CRÉSOL,BHT, BUTYL/ PHENOL,2,6-BIS(1,1-DIMETHYLETHYL)-4-METHYL			BHT, BUTYLATED H	YDROXYTOLUENE, HYDROXY TOLUÈN	NE BUTYLÉ,
Nom du fournisseur			Adresse - Rue		
Laboratoire MAT			610, rue Adanac		
Ville		Province			
Québec			Québec		
Code postal Internet		Numéro de téléphone			
G1C 7B7 www.labmat.com		418-660-8666 / 800-890-8666			
Téléphone en cas d'urgence	en cas d'urgence CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060		60
Date FDS préparée FDS Préparée p		FDS Préparée par	Courrier électronique		
2023-01-17 Laboratoire M.		Laboratoire MA	Т	labmat@labmat.com	

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	Non classifié comme matière dangereuse selon SIMDUT 2015		
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)		
	Santé 1 Inflammabilité 1 Réactivité 0 Spécial		

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol	128-37-0	<=100

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Principaux symptômes d'une forte exposition: Irritation cutanée, oculaire et du système respiratoire. Nausée et vomissements. Dommages au foie. Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Non
Conditions d'allumage	Peut s'enflammer s'il est chauffé fortement et en présence d'une source d'ignition. Les poussières fines en concentration suffisante peuvent être combustibles, ou exploser si confinées dans un espace restreint et soumises à une source d'inflammation.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés	Donnée non-disponible.
Produits de combustion dangereux	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de carbone.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Les poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de
confinement et nettoyage,	protection individuelle. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les
précautions individuelles	poussières. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses.
équipement de protectection et	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
mesures d'urgence	

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

	Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Entreposer dans un endroit frais. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart des produits incompatibles, de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue.
• •	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter la formation de poussière.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
2,6-DL-T-BUTYL-4- MÉTHYLPHÉNOL	128- 37-0		10 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques		La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajustement pour compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire		
		TWA	2 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
		VEMP	2 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

Ventilation	Ventilation adéquate ou une hotte.		
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.		
Gants	Manipuler avec des gants.		
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.		
Chaussures	Chaussures de sécurité.		
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.		
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.		

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide.
Apparence	Poudre cristalline blanche.
Odeur	Faible phénolique.
Seuil olfactif	Données non disponibles
рН	Données non disponibles.
Point de fusion / congélation	69-73°C
Point initial d'ébullition	265°C
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	127°C
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	0.01 mmHg à 20.0 °C.
Densité de vapeur	7.60 (air = 1)-
Densité	1.048g/cm ³
Solubilité	Soluble dans l'alcool, l'acétone et le toluène. Insoluble dans l'eau (0.0004 g/l à 20 °C).
Coefficient de partagen-octanol/eau	log Pow: 5.1-
Température d'auto-inflammation	470°C
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	3.47 mm2/s à 80 °C.

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
Stabilité chimique	Sensible à la chaleur.
Risque de réactions dangereuses	Éviter la formation de poussière. Peut réagir violement au contact de substances incompatibles.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Éviter le contact avec les matières incompatibles. Excès de chaleur.
Substances incompatibles	Les chlorures d'acides, les anhydrides acides, les agents oxydants, les bases, l'acier corrodé, le cuivre et le laiton, les alliages de cuivre.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

2,6-DI-T-BUTYL-4-MÉTHYLPHÉNOL

Premières voies d'absorption	Ingestion.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation et peut entraîner une inflammation de la conjonctive ainsi que des dommages aux yeux.
- Peau	Irritation et dermatite.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Maux de tête, vertiges, nausées et vomissements.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Douleurs abdominales, crarmpes, diarrhées, vertiges, nausées et vomissements.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure, conjonctivite, maux de tête, vertiges, nausées et destruction des tissus. Est classé Groupe 3 : Agent inclassable quant à sa cancérogénicité (Groupe 3 CIRC). Organes Cibles: Foie. Reins. Sang.
DL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - Mâle et femelle - > 6000 mg/kg. DL50 Dermal - Rat - Mâle et femelle - >2000 mg/kg
CL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 - Inhalation - Donnée non disponible.

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - Essai en statique: 0.4 mg/L - 48 h CE50 - Desmodesmus subspicatus (algues vertes) - Essai en statique: > 0.4 mg/L - 72 h. CE50 - boue activée Essai en statique: > 10000 mg/L - 3 h. CL50 - Danio rerio (poisson zèbre) - Essai en semi-statique: > 0.57 mg/L - 96 h.
Persistence et dégradation	Peuvent persister d'après les informations fournies.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
Mobilité dans le sol	Mobilité peu probable dans l'environnement en raison de sa faible solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

·	Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Eliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	3077
Appellation réglementaire	MATIÈRE DANGEUREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A
Classification du TMD	9 Produits, matières ou organismes divers
Groupe d'emballage	
Indice de quantité limitée	5kg
Indice PIU	-
Dispositions particulières	16, 99 (2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol)

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Non classifié comme matière dangereuse selon SIMDUT 2015

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

Dernière mise à jour: 2023-01-17